

Éditorial



Afin de permettre à chaque habitant d'avoir accès à une déchèterie proche de chez lui, le SMIRTOM du Vexin a signé des conventions avec des déchèteries extérieures à son territoire.

La mise en place de ce réseau répond principalement aux objectifs suivants :

- Permettre aux usagers d'évacuer leurs déchets, encombrants et toxiques
- Economiser les matières premières en valorisant mieux certains déchets tels que les ferrailles, les huiles usagées, les déchets verts, le bois ainsi que les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
- Limiter les tonnages pris en charge lors des collectes en porte à porte
- Réduire les dépôts sauvages

L'équipe du SMIRTOM du Vexin vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2015.

Brahim MOHA

Vice-Président du SMIRTOM du Vexin

Déchèterie de Limay
01 34 97 27 37

Aincourt
Guitrancourt
Saint-Cyr-en-Arthies
Vienne-en-Arthies

Déchèterie de Gasny
02 32 52 39 45

Amenucourt
Bray-et-Lû
Chérence
Haute-Isle
La Roche-Guyon
Vétheuil

Déchèteries de la CACP
01 34 41 42 43

Boissy l'Aillerie
Butry-sur-Oise
Ennery
Génicourt
Hérouville

Labbeville
Livilliers
Nesles-la-Vallée
Vallangoujard
Valmondois

Collecte des encombrants

Chaque commune du SMIRTOM du Vexin bénéficie de 3 collectes d'encombrants par an en porte à porte.

Présentés devant votre porte, **les objets suivants ne seront pas collectés :**

- Les objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Les objets dont les dimensions sont supérieures à 1,75 m x 1,50 m x 0,50 m
- Les gravats (plâtre, ciment...)
- Les produits explosifs
- Les produits toxiques (batteries, piles, pots de peinture...)
- Les déchets verts

Les DEEE et la ferraille font l'objet d'une revente de matière par le SMIRTOM du Vexin.

Ces recettes viennent en déduction des coûts d'exploitation. Il est donc important d'apporter ces déchets en déchèterie.

En effet, déposés sur le trottoir, ils peuvent être enlevés et revendus par des ferrailleurs.



spécial fêtes de fin d'année



Afin de vous aider dans le tri au quotidien, la liste ci-dessous répertorie les déchets les plus courants et les consignes de tri s'y rapportant.

	Bac jaune	Bac vert	Bac bleu	Bac ou sac destiné aux ordures ménagères	Déchèterie	Magasin
Bouteilles en plastique (eau, lait, jus de fruits...)						
Bouteilles en verre (eau, vin...)						
Restes alimentaires						
Vaisselle jetable (assiettes, gobelets, couverts)						
Cartons d'électroménager						
Cartons d'emballages de jouet						
Plastique d'emballages de jouet						
Polystyrène						
Piles						
Guirlandes électriques						
Guirlandes traditionnelles						
Papier cadeau						
Papier de soie						
Catalogues et prospectus						
Sacs (en papier et en plastique)						
Sapins de Noël						

Procédure neige

Les chutes de neige et le verglas peuvent entraîner des conditions de circulation difficiles, notamment pour les véhicules de collecte.

Le SMIRTOM du Vexin et la Société SEPUR feront le maximum pour maintenir les collectes.

Cependant, pour faciliter le ramassage de vos déchets en cas d'intempéries, nous vous remercions de bien vouloir présenter vos bacs aux abords des axes de circulation les plus accessibles. Ainsi, le plus grand nombre d'entre vous pourra être collecté.

La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin
8, chemin de Vernon - 95450 Vigny
Tél. : 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79

Mél. : smirtom@smirtomduvexin.net
www.smirtomduvexin.net
Imprimé sur papier recyclé

Partenaire :

